

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

RÈGLEMENT NO 2021-PROJET

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 482 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE JÉRÉMIE-PACAUD

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de prolonger la rue Jérémie-Pacaud et d'y installer les infrastructures nécessaires compte tenu du développement industriel qui s'effectue;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 8 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné par règlement de ce conseil, ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de nouvelles infrastructures, d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de remblai et de voirie pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud selon les plans et devis préparés par Gino-Karl Marcil, ingénieur, sous le numéro de projet PRIV-258893 en date du 18 janvier 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 482 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 482 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À PRINCEVILLE CE 8 mars 2021

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire

Certificat d'attestation

(Art. 357 al.3 LCV)

Nous, soussignés, attestons que ce règlement a reçu l'approbation requise soit :

- Approbation par le ministère des Affaires municipales de l'habitation X XX XXXX

La présente accompagne le présent règlement pour en faire partie intégrante.

Monsieur Gilles Fortier, maire

Me Olivier Milot, greffier

Certificat de publication

(Art. 359 al.2 LCV)

Je, soussigné, certifie avoir publié un avis public d'entrée en vigueur de ce règlement en en affichant une copie à l'hôtel de ville et dans le journal l'Avenir de l'Érable le _____

_____.

La présente accompagne le présent règlement pour en faire partie intégrante.

Me Olivier Milot, greffier



Estimation préliminaire

Propriétaire / Client : VILLE DE PRINCEVILLE

Projet : Eau potable, égouts et voirie

Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

N° projet : PRIV-258893

DATE: 18 janvier 2021

Article	RÉSUMÉ DES COÛTS	Montant total
1.0	Rue Jérémie-Pacaud	
1.1	Réseau de distribution d'eau potable	59 660.00 \$
1.2	Réseau d'égout sanitaire	50 725.00 \$
1.3	Réseau d'égout pluvial	67 750.00 \$
1.4	Travaux de voirie	180 548.50 \$
1.5	Remblais complémentaires	4 075.00 \$
	Somme partielle « Article 1.0 »	362 758.50 \$
	Somme partielle - Article 1.0	362 758.50 \$
	Imprévus 10%	36 275.85 \$
	Sous-total:	399 034.35 \$
	Taxes nettes 4.9875%	19 901.84 \$
	Sous-total:	418 936.19 \$
	Frais incidents environ 15%	63 063.81 \$
	MONTANT TOTAL D'ESTIMATION	482 000.00\$

Vérifié par : Gino-Karl Marcil, ing. M. Sc.A.

N° OIQ : 5066430



Estimation préliminaire

Propriétaire/

Client : VILLE DE PRINCEVILLE

Projet : Eau potable, égouts et voirie

Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

N° projet : PRIV-258893

DATE: 18 janvier 2021

Article	Description du travail	Quantité estimée (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
1.0	Rue Jérémie-Pacaud				
1.1	<u>Réseau de distribution d'eau potable</u>				
1.1.1	Conduite d'eau potable, 300 mm de diamètre -Tranchée 3 conduites	163	m	220.00 \$	35 860.00 \$
1.1.2	Vanne 300 mm de diamètre	1	unité	4 500.00 \$	4 500.00 \$
1.1.3	Poteau d'incendie incluant la conduite de raccordement, la vanne et les accessoires	1	unité	8 650.00 \$	8 650.00 \$
1.1.4	Branchement de conduite d'eau potable, tranchée commune, de 38 mm de diamètre - Branchement simple	1	unité	1 600.00 \$	1 600.00 \$
1.1.5	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable 300 mm à une conduite existante 300 mm	1	unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.1.6	Bouchon et butée à poser sur une nouvelle conduite 300 mm de diamètre	1	unité	1 100.00 \$	1 100.00 \$
1.1.7	Nettoyage, désinfection et essai sur les conduites d'eau potable	1	forfaitaire	1 950.00 \$	1 950.00 \$
1.1.8	Gestion du réseau d'eau potable existant	1	forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Somme partielle « Article 1.1 »				59 660.00 \$



Estimation préliminaire

Propriétaire/

Client : VILLE DE PRINCEVILLE

Projet : Eau potable, égouts et voirie

Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

N° projet : PRIV-258893

DATE: 18 janvier 2021

Article	Description du travail	Quantité estimée (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
1.2	<u>Réseau d'égout sanitaire</u>				
1.2.1	Conduite d'égout sanitaire, 250 mm de diamètre - Tranchée 3 conduites	165	m	210.00 \$	34 650.00 \$
1.2.2	Regard 900 mm de diamètre, incluant membrane protectrice contre le gel (S-2; S-3)	2	unité	4 300.00 \$	8 600.00 \$
1.2.3	Branchement d'égout sanitaire, tranchée commune, de 200 mm de diamètre - tranchée commune (3 branchements)	1	unité	2 700.00 \$	2 700.00 \$
1.2.4	Raccordement d'une nouvelle conduite de 250 mm de diamètre à une nouvelle conduite de 250 mm de diamètre	1	unité	1 400.00 \$	1 400.00 \$
1.2.5	Bouchon à poser sur une nouvelle conduite 250 mm de diamètre	1	unité	225.00 \$	225.00 \$
1.2.6	Essais d'étanchéité sur conduites et regards	1	forfaitaire	550.00 \$	550.00 \$
1.2.7	Inspection télévisée et vérification de la déformation pour la réception avec réserve des ouvrages	1	forfaitaire	1 300.00 \$	1 300.00 \$
1.2.8	Inspection télévisée et vérification de la déformation pour la réception sans réserve des ouvrages	1	forfaitaire	1 300.00 \$	1 300.00 \$
	Somme partielle « Article 1.2 »				50 725.00 \$



Estimation préliminaire

Propriétaire/

Client : VILLE DE PRINCEVILLE

Projet : Eau potable, égouts et voirie

Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

N° projet : PRIV-258893

DATE: 18 janvier 2021

Article	Description du travail	Quantité estimée (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
1.3	<u>Réseau d'égout pluvial</u>				
1.3.1	Conduite d'égout pluvial, 375 mm de diamètre -Tranchée 3 conduites	100	m	220.00 \$	22 000.00 \$
1.3.2	Conduite d'égout pluvial, 450 mm de diamètre -Tranchée 3 conduites	65	m	230.00 \$	14 950.00 \$
1.3.3	Regard 900 mm de diamètre, incluant membrane de protection contre le gel (P-4; P-5)	2	unité	4 000.00 \$	8 000.00 \$
1.3.4	Puisard de rue 600 mm de diamètre, incluant raccordement et membrane de protection contre le gel (PU-7 à PU-12)	6	unité	2 850.00 \$	17 100.00 \$
1.3.5	Branchement d'égout pluvial, tranchée commune, de 200 mm de diamètre - tranchée commune (3 branchements)	1	unité	1 400.00 \$	1 400.00 \$
1.3.6	Raccodement d'une nouvelle conduite de 450 mm de diamètre à une nouvelle conduite de 450 mm de diamètre	1	unité	1 850.00 \$	1 850.00 \$
1.3.7	Bouchon à poser sur une nouvelle conduite 375 mm de diamètre	1	unité	250.00 \$	250.00 \$
1.3.8	Inspection télévisée et vérification de la déformation pour la réception avec réserve des ouvrages	1	forfaitaire	1 100.00 \$	1 100.00 \$
1.3.9	Inspection télévisée et vérification de la déformation pour la réception sans réserve des ouvrages	1	forfaitaire	1 100.00 \$	1 100.00 \$
	Somme partielle « Article 1.3 »				67 750.00 \$

Propriétaire/

 Client : VILLE DE PRINCEVILLE

 Projet : Eau potable, égouts et voirie
Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

 N° projet : PRIV-258893

 DATE: 18 janvier 2021

Article	Description du travail	Quantité estimée (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
1.4	<u>Travaux de voirie</u>				
1.4.1	Déboisement	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.4.2	Terrassement	3210	m ²	8.00 \$	25 680.00 \$
1.4.3	Déblai 2e classe (pavage existant) ou pulvérisation	70	m ²	2.00 \$	140.00 \$
1.4.4	Excavation 1re classe en tranchée				
	- tranchée pour conduites principales	165	m	130.00 \$	21 450.00 \$
	- tranchée pour branchements et accessoires	30	m	90.00 \$	2 700.00 \$
1.4.5	Drain de fondation 100 mm de diamètre, incluant leur raccordement aux puisards	325	m	28.00 \$	9 100.00 \$
1.4.6	Raccordement d'un nouveau drain de fondation 100 mm à un drain existant 100 mm de diamètre	2	unité	200.00 \$	400.00 \$
1.4.7	Trait de scie (revêtement bitumineux)	12	m	4.00 \$	48.00 \$
1.4.8	Planage à froid pour raccordement au revêtement en enrobé	18	m ²	25.00 \$	450.00 \$
1.4.9	Préparation de la surface granulaire	1910	m ²	3.00 \$	5 730.00 \$
1.4.10	Sous-fondation de chaussée, MG-112, épaisseur 425 mm	955	m ³	33.00 \$	
1.4.11	Fondation de chaussée, MG-20, épaisseur 300 mm	675	m ³	50.00 \$	33 750.00 \$
1.4.12	Enrobé bitumineux, mélange GB-20 , couche de base, épaisseur 70 mm	330	tonne	140.00 \$	46 200.00 \$
1.4.13	Liant d'accrochage (taux de 20 l/m ²)	1910	m ²	0.55 \$	1 050.50 \$
1.4.14	Enrobé bitumineux, mélange ESG-10, couche de surface, épaisseur 40 mm	190	tonne	140.00 \$	26 600.00 \$
1.4.15	Aire de virage à enlever	1	forfaitaire	750.00 \$	750.00 \$
1.4.16	Réfection du site des travaux	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.4.17	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Somme partielle « Article 1.4 »				180 548.50 \$



Estimation préliminaire

Propriétaire/

Client : VILLE DE PRINCEVILLE

Projet : Eau potable, égouts et voirie

Prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

N° projet : PRIV-258893

DATE: 18 janvier 2021

Article	Description du travail	Quantité estimée (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
1.5	<u>Remblais complémentaires</u>				
	<i>Pour surexcavation de l'assise</i>				
1.5.1	Matériau granulaire CG-14	25	m ³	33.00 \$	825.00 \$
1.5.2	Granulat concassé MG-20	25	m ³	48.00 \$	1 200.00 \$
1.5.3	Pierre nette 20 mm	25	m ³	52.00 \$	1 300.00 \$
	<i>Pour le reste de la tranchée</i>				
1.5.4	Emprunt "Classe B"	25	m ³	30.00 \$	750.00 \$
	Somme partielle « Article 1.5 »				4 075.00 \$